



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale

Pôle : Jeunesse, vie associative, sports

Unité : Jeunesse, vie associative et qualification  
des acteurs

Tél. : 04 74 32 55 50  
Fax : 04 74 32 55 09  
Courriel : veronique.csepi@ain.gouv.fr

PRÉFET DE L'AIN

## **ARRETE PRÉFECTORAL**

**portant agrément à des associations d'éducation populaire et de jeunesse**

**Le préfet de l'Ain**

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,  
Vu l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel,  
Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire,  
Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;  
Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;  
Vu l'avis de la formation spécialisée du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'Ain en date du 11 février 2016 ;  
Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Ain ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'association d'éducation populaire et de jeunesse suivante est agréée :

Numéro d'agrément

**Association «Union Départementale des Associations  
Familiales de l'Ain »**

**01 – 053 – 001 – 16**

12 bis, rue de la Liberté – BP 30160  
01000 BOURG EN BRESSE

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 février 2016

Pour la directrice départementale,  
Le chef de pôle,  
Signé : Patrick CHARNAUX  
Patrick CHARNAUX